



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 13

DU 29 Octobre 2021

COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion Du Comité de Direction

Réunion du : Lundi 25 Octobre 2021

Membres Présents : MM. SERRE - BENOIT – RIPPERT – ALLIO - MAKHECHOUCHE - GUIGUE - BERTHELOT - ABOU KHALIL - GHZAL – BOUVERAT - MMES MACARIO – GARCIA – RAOUX

Excusés : MM. SARDO – STEFANINI - MANIERE

Assiste : M. SALIH (Directeur Administratif) – JAGER (CTD PPF)

-TECHNIQUE

Une réunion a eu lieu avec tous les intervenants de la Commission Technique afin de faire le point sur les nouvelles formules de plateaux imposées par la FFF.

Compte tenu du très grand nombre d'absents, une seconde réunion par visio va être organisée

-COMMISSIONS

Le Comité de Direction valide l'additif à la liste de la Commission de Détection, de Recrutement et de Fidélisation des Arbitres en **annexe 1**

-ARBITRAGE

Une réunion est programmée le Jeudi 28 Octobre 2021 à 10h00 dans les locaux du District avec les représentants de L'Université d'Avignon

L'objectif étant de créer une passerelle en Arbitrage afin de recruter des arbitres supplémentaires et permettre ainsi de couvrir un maximum de rencontres pour le bien-être de nos clubs.

-TERRAINS

La Commission des Terrains signale au Comité de Direction qu'il est toujours en attente malgré plusieurs relances de l'Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) de la mairie de ST DIDIER concernant le stade FOREST

De ce fait, le Comité de Direction est contraint d'interdire toute rencontre sur le stade FOREST jusqu'à l'obtention de cet AOP.

-FOOT ANIMATION

Il est constaté l'absence de plusieurs feuilles de matchs concernant le Football d'Animation suite aux plateaux organisés

Ces feuilles de match sont indispensables à la Commission afin de pouvoir effectuer une seconde phase par niveau.

Si la commission n'a pas ces feuilles de matchs, elle ne peut composer convenablement ces poules par niveau.

Par conséquent, il sera décidé lors de la prochaine réunion du Comité de Direction d'augmenter le tarif des amendes pour le non-envoi de ces feuilles de match

Nous demandons aux clubs concernés de bien vouloir effectuer ces envois de feuilles de match pour le bon fonctionnement des plateaux et par respect pour la commission et les jeunes footballeurs.

Michel SERRE
Président

Elodie GARCIA
Secrétaire